

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

Présents : Aline ABADIE, Jean-François COMBESCOT, Marie-José COURREGES, Sophie DASTE, Louis DINTRANS, Patrick DUBOSQ, Annie LAGRANGE, Jérôme LENDRES, Michel NAPROUS, Francis PLENACOSTE, Magali POINSOT DARGAIGNON.

Absents : Maryse JOUANOLOU (procuration F PLENACOSTE), Alain LASSARRETTE (procuration JF COMBESCOT), Dominique PAPOT (procuration MJ COURREGES), Jean-Louis PARROT.

Secrétaire de séance : Jean-François COMBESCOT.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Compteurs Linky et Gazpar.

Monsieur PLENACOSTE, Maire d'Andrest, propose au Conseil d'entendre Madame Marie-Elise HANNE, médecin retraitée, membre du « collectif 65 refus Linky Gazpar » sur les conséquences liées à l'installation des compteurs communicants Linky et Gazpar.

D'après Madame HANNE, ces compteurs diffusent les données de consommation des foyers sur une très haute fréquence à destination d'un émetteur et d'un concentrateur qui réceptionnent les données et les transmettent au fournisseur d'énergie.

Ces compteurs fabriqués à l'étranger auraient une durée de vie réduite et encourageraient le gaspillage par le retrait des anciens compteurs encore bon état de marche. De plus, les fournisseurs feraient payer *in fine* la facture de la fabrication des nouveaux compteurs aux abonnés.

Enfin, des incidents liés à la fiabilité des nouveaux compteurs seraient à déplorer (pannes et allergie aux ondes électromagnétiques).

Monsieur DUBOSQ affirme que le contrôle personnel des données liées à la consommation d'énergie peut se faire sans l'aide de ces compteurs via l'achat par les particuliers d'un gestionnaire d'énergie. L'installation généralisée de ces compteurs ne seraient donc pas justifiée.

Monsieur le Maire propose au Conseil qu'avant toute prise de position de la commune sur cette question, il convient d'entendre un représentant d'ENEDIS qui apportera ses arguments concernant le bien-fondé de l'installation de ces compteurs.

Après cette audition, la municipalité est ouverte à ce qu'une salle communale soit cédée le temps d'une soirée afin que le collectif 65 et/ou ENEDIS puissent débattre avec les administrés.

Le Conseil valide cette méthodologie et prendra contact avec les professionnels liés à cette question afin de la traiter lors d'une prochaine réunion.

2. Présentation assurance complémentaire santé communale.

Monsieur PLENACOSTE évoque la demande de Monsieur Benjamin BORRELL, habitant d'Andrest et conseiller AXA, qui souhaite que la municipalité lui prête une salle afin de présenter aux administrés de la commune une offre complémentaire santé de groupe proposant des tarifs avantageux.

Le Conseil, accepte de céder le temps d'une soirée une salle communale afin que cette offre soit présentée aux administrés intéressés.

Il conviendra de définir avec Monsieur BORRELL les modalités de prêt de la salle (date et lieu).

3. Programmation DETR 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ensemble des opérations en projet susceptibles d'être financées par la DETR 2018. En particulier, il évoque plusieurs projets d'investissement nécessaires au développement de la commune.

Le coût total des opérations et demandes de DETR se répartissant comme suit :

*Projet 1 : Accessibilité de la Mairie : 13 041.90 € HT
DETR 2018 sollicitée : 6 338.36 € soit 48.60% du montant de l'opération*

*Projet 2 : Réfection de la toiture de la partie Nord de la Mairie : 7 741.10 € HT
DETR 2018 sollicitée : 2 322.33 € soit 30.00 % du montant de l'opération*

Projet 3 : Travaux visant à améliorer des sections accidentogènes : 16 793.18 € HT

DETR 2018 sollicitée : 5 593.81 € soit 33.31% du montant de l'opération

*Projet 4 : Sécurisation des bouches d'incendie : 5 812.19 € HT
DETR 2018 sollicitée : 2 906.09 € soit 50.00% de l'opération*

*Projet 5 : Remplacement d'équipements utilisant des énergies fossiles par du matériel écologiquement durable :
2 824.80 € HT
DETR 2018 sollicitée : 1 412.40 € soit 50.00% du montant de l'opération*

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces opérations et les demandes de financement auprès de la Préfecture.

4. Demande de subvention FSE extension de l'école.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une première tranche de FSE (Fonds Spécifique Ecole) a été versée en 2017 à la commune par le Département des Hautes-Pyrénées à hauteur de 51 500.00 € pour la construction de l'extension de l'école d'Andrest.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à solliciter une subvention de 58 082.85 € auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées au titre du FSE pour la 2^{ème} tranche de l'extension de l'école d'Andrest.

Cette demande tient compte de l'augmentation du coût de l'extension réévalué à 580 828.53 € HT en raison des avenants signés.

5. Compte rendu sur le réseau d'assainissement.

Monsieur PLENACOSTE lit au Conseil le projet de lettre qui sera envoyé à VEOLIA concernant l'offre du délégataire évoquée lors de la dernière réunion du Conseil à propos de la réparation du réseau d'assainissement endommagé au Sud de la commune.

Ce courrier reprend la position de la commune sur la responsabilité de VEOLIA dans les dysfonctionnements localisés au Sud du réseau d'assainissement.

La commune n'acceptera pas de faire payer le contribuable via un avenant au contrat de concession les frais dus à l'imprévision par VEOLIA des risques inhérents à la construction et à l'entretien normal des ouvrages liés à l'assainissement.

L'entretien, le renouvellement et la réparation des ouvrages étant conventionnellement à la charge de VEOLIA, la commune n'engagera pas des deniers publics sur les préconisations qui ressortiront du diagnostic du réseau et qui incomberont donc au délégataire.

La commune reste toutefois ouverte au dialogue afin de trouver une solution concertée avec VEOLIA.

Le Conseil valide à l'unanimité le courrier lu par Monsieur le Maire.

6. Report des élections municipales.

Monsieur le Maire d'Andrest fait part au Conseil d'un sondage lancé par l'Association des Maires des Hautes-Pyrénées (ADM 65) sur le report des élections municipales en 2021, soit un an après le terme normal du mandat actuel.

Monsieur PLENACOSTE affirme son opposition à ce report car un mandat de six ans suffit à mener à bien les projets d'une municipalité. Le renouvellement général de la vie politique et de ses acteurs n'est pas compatible avec un tel report.

Ces arguments ont donc été transmis à l'ADM 65 afin que le Gouvernement tienne compte du ressenti des élus locaux.

7. Délibération sur les dépenses d'investissement.

Le Conseil valide à l'unanimité les dépenses d'investissement suivantes avant l'adoption du budget :

Article	Objet	Montant € TTC
2183	Vidéoprojecteur	328.60
2188	Tronçonneuse	828.00
2161	Sculpture « le Savoir »	4 440.00
2312	Signalétique école	777.60
2183	Raccordement internet école	1 293.00

8. Questions diverses.

-Monsieur COMBESCOT annonce que la campagne de piégeage du frelon asiatique a débuté sur Andrest. Des guides et des feuilles de comptage sont à la disposition des administrés volontaires à la Mairie.

-Monsieur LENDRES évoque l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui s'échelonnera sur deux ans et aura un impact sur les zones constructibles.

Un diagnostic basé sur la démographie, la préservation des espaces agricoles, les modes de déplacement et l'activité économique déterminera les grandes lignes de ce document qui redessinera les paysages des territoires composant l'intercommunalité Adour Madiran.

La séance est levée à 23h00.